

Columbia, dans un ouvrage publié en 1943 et intitulé "Les impôts, moyen de prévenir l'inflation". A la page 89 de l'ouvrage, je lis:

Les deux taxes (celle exigée du fabricant et celle exigée du grossiste) peuvent déterminer une certaine superposition des impôts. Le détaillant, et le grossiste également, à la suite de l'impôt exigé du fabricant, peuvent établir leurs majorations centésimales habituelles à l'égard d'un prix coûtant qui comprend la taxe de vente. De cette manière, ils perçoivent un bénéfice fondé sur l'impôt.

Au Canada, notons-le tout de suite, lorsque le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés est faible, et lorsqu'il n'y a pas d'impôt sur les excédents de bénéfices, la taxe de vente appliquée aux prix du fabricant provoque presque toujours la montée en flèche des prix. Le consommateur est donc forcé de payer un supplément bien supérieur à la proportion que le Gouvernement espère tirer de l'impôt.

Il y a quelques années, M. Shoup a fait une étude générale de la taxe de vente en France. A la page 323 de son rapport intitulé: "la taxe de vente en France," il déclare:

Beaucoup d'analystes français, notamment ceux qui n'ont pas d'attaches commerciales, estiment que l'acheteur (en gros ou au détail) majore son prix d'un montant supérieur à celui de l'impôt. Ce raisonnement se fonde sur la tendance du commerçant à établir son prix de manière à ce que son bénéfice représente un pourcentage donné de ses frais. Comme la taxe figure parmi ces dépenses, le montant qui sert à déterminer le pourcentage du bénéfice s'en trouve augmenté. La conclusion logique c'est que, à franchement parler, l'imposition de la taxe augmente le bénéfice du commerçant.

Rien ne pourrait être plus clair que ce document rédigé par des spécialistes qui ont consacré beaucoup de temps à une étude poussée et soignée des répercussions de la taxe générale de vente. En 1923, l'association des banquiers de l'Illinois et de l'Indiana a envoyé son conseiller en matières fiscales, M. H. R. Archibald Harris, C.P.A., enquêter sur la taxe de vente au Canada. Qu'une association bancaire prenne la peine d'enquêter sur l'effet de la taxe de vente, ça vaut la peine d'en parler. C'est une preuve que les banques s'inquiètent vraiment de l'effet de la taxe sur le public en général. A l'époque on projetait d'instituer une taxe de vente dans l'Illinois et l'Indiana. Voici ce qu'écrivait M. Harris, à la page 35 de son rapport intitulé: *La taxe de vente au Canada*:

La taxe est censée passer inaperçue, mais elle oblige le contribuable canadien à verser en impôt 40 p. 100 de plus qu'il ne le ferait si la taxe s'ajoutait tout simplement au prix que verse le consommateur, au lieu d'être imposée sur le prix de vente du fabricant.

[M. Low.]

Voilà un exposé concis mais très juste de la situation. C'est une des raisons pour lesquelles je me suis toujours opposé à la taxe de vente appliquée au fabricant. Elle tend nettement à grossir les prix, et atteint surtout les gens qui gagnent peu. *L'Imperial Oil Limited* donnait aujourd'hui un exemple des répercussions de la taxe de vente puisqu'elle annonçait le relèvement du prix de l'essence, de l'huile à moteur diesel, de l'huile de chauffage et d'autres huiles. La hausse résulte uniquement de la majoration de la taxe de vente annoncée la semaine dernière. C'est dire que les prix et le coût de la vie augmenteront au Canada tout comme s'accroîtront les frais de nos cultivateurs et des gens qui brûlent beaucoup d'huile à moteur diesel et d'huile de chauffage.

Lorsque le ministre se demande, et demande à la population, si des impôts additionnels peuvent enrayer une hausse imminente des prix, qu'il se reporte aux opinions expertes que je viens de citer. Je ne doute pas que, dans les circonstances, la réponse soit bel et bien négative. Je m'oppose catégoriquement au relèvement de la taxe de vente en ce moment parce que pareille mesure n'entraînerait que l'inflation et la détresse. Tous mes collègues en conviennent. En outre, je m'y oppose parce qu'elle alourdira le fardeau déjà excessif des éléments moins privilégiés de la population et parce qu'elle prive nos gens des avantages que devraient leur assurer les perfectionnements techniques réalisés ici et là dans le monde.

A mesure que nous avançons, nous découvrons de nouvelles méthodes de fabrication, un matériel meilleur, de nouvelles sortes de machines qui produisent mieux et plus vite que jamais auparavant. Et pourtant, la population du pays ne peut pas profiter de ces progrès parce que le Gouvernement s'empresse aussitôt de prélever cet impôt détestable qu'est une taxe de vente qui grossit à chaque étape. Les prix montent, montent et continuent de monter. Ils continueront de s'accroître aussi longtemps que nous persisterons à suivre, dans nos opérations financières, les méthodes actuelles, qui sont désuètes autant que grotesques.

Je m'oppose aussi à la tendance que semble manifester le Gouvernement de transformer autant que possible les impôts directs en impôts indirects et occultes. Le principe est faux. Si les marchands indiquaient le prix de chaque article qu'ils vendent au public, en deux parties, le prix réel moins l'impôt d'un côté et le total des impôts grevant cet article de l'autre, la somme des deux donnant le prix exigé, la population aurait tôt fait de